

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3552**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Travaux d'aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3552**

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Travaux d'aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2555 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe de lancement des appels d'offres travaux nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre du projet Rives de Saône.

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête des Rives de la Saône dans toute sa traversée de la Communauté urbaine, de la pointe de la Confluence aux limites nord de l'agglomération (Genay en rive gauche et Saint Germain au Mont d'Or en rive droite), soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La Saône, rivière paysage, intime et patrimoniale est le berceau de l'agglomération. Le projet Rives de Saône est l'occasion de valoriser des éléments urbains, architecturaux et paysagers remarquables et de mettre à disposition des visiteurs de grandes promenades naturelles et urbaines.

Une importante étude de cadrage, réalisée par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et la Communauté urbaine, a permis de connaître la nature et les caractéristiques de ce vaste territoire et d'en faire émerger les potentialités et les grands enjeux. Par son échelle géographique, la variété des séquences traversées et l'essence même du projet, ces enjeux sont nécessairement multiples :

- développement urbain, par l'aménagement d'espaces publics qui favorisent les retrouvailles entre les quartiers, les villages et la Saône,
- valorisation des espaces naturels et préservation de l'environnement, par l'aménagement d'espaces paysagers et des berges de la rivière permettant le développement d'usages et la préservation de la biodiversité,
- confortement et maillage des espaces publics, réseaux de promenades piétons et cyclables en lien avec les points de dessertes de transports en commun,
- développement des usages nautiques et des rives, en cohérence avec les orientations définies par le plan bleu,
- inscription dans une démarche globale qui intègre la culture, l'économie, le tourisme, l'événementiel, le patrimoine.

A l'image de l'étendue territoriale des Rives de Saône, le champ des possibles est immense et la stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier différents sites d'intervention dont l'aménagement de la promenade de défilé de la Saône.

Le projet de promenade du défilé de la Saône doit permettre la création d'un cheminement piéton continu au plus près de l'eau en rive gauche de la Saône du bas-port Tilsitt au bas port-Gillet.

Les objectifs poursuivis consistent à redonner sa valeur d'usage à la Saône et à son défilé berceau historique de Lyon, tout en valorisant les éléments patrimoniaux et architecturaux existants (murs perrés, escaliers, défilé de la Saône, etc.).

Il s'agira de proposer des continuités piétonnes d'environ 3,5 mètres de large au plus près de l'eau lorsque des obstacles l'interdisent (rampes, escaliers, parking Saint Antoine) ou lorsque les bas-ports existants sont immergés (notamment sur les bas-ports Saint Vincent). Enfin, lorsque le bas-port est trop étroit, c'est-à-dire inférieur à 3 mètres, une estacade pourra être proposée.

Le projet s'attachera à requalifier et toiletter les bas ports existants dans l'esprit des bas-ports Tilsitt. Le projet de promenade doit aussi créer différentes accroches avec les quartiers limitrophes. Aussi, une intervention sera envisagée en quai haut sur les seuils des rampes et escaliers et sur le quai.

L'insertion du projet d'art public défini par le projet directeur Rives de Saône sera envisagée sur le site. Un travail partenarial entre l'artiste choisi par l'équipe en charge du projet directeur Rives de Saône et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sera attendu. L'objectif principal de cette organisation est de permettre à la fois une intégration des œuvres proposées au site et une cohérence de toutes les interventions artistiques avec le projet directeur Rives de Saône.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et terrassements,
- lot n° 2 : revêtements de sols en béton,
- lot n° 3 : ouvrages fluviaux,
- lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie,
- lot n° 5 : métallerie/serrurerie,
- lot n° 6 : plantations,
- lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance.

Le présent dossier concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché relatif au lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 juillet 2012, a classé les offres pour le lot n° 7 et choisi celle du groupement Citeos (mandataire)/Sobeca/Ineo Réseaux Sud-Est/Comte, pour un montant de 873 506,00 € HT, soit 1 044 713,17 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché concernant le lot n° 7 : éclairage public et génie civil pour vidéosurveillance relatif à l'aménagement de la promenade du défilé de la Saône à Lyon 1er et Lyon 2°, dans le cadre du projet Rives de Saône et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement Citeos (mandataire)/Sobeca/Ineo Réseaux Sud-Est/Comte, pour un montant de 873 506 € HT, soit 1 044 713,17 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2074, le 17 octobre 2011, pour la somme de 26 670 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 1 044 713,17€ TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.